

ABONNEMENT.

Un an... Six mois... Trois mois... Poste...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES... Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués... doivent être remis au bureau...

On s'abonne:

A PARIS... chez M. HAVAS-LAFITTE & Co...

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Mars 1877.

Bulletin politique.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, des résistances qui se manifestaient en Allemagne à la politique centralisatrice de M. de Bismark.

La puissance de la diversité des races a toujours été très-grande, le courant du particularisme est toujours demeuré très-fort.

Ainsi, de l'aveu même de M. de Bismark, il se manifeste une réaction violente dans tous les petits Etats annexés violemment à l'empire d'Allemagne.

La Prusse est allée, trop vite dans son œuvre d'unification. Elle ne pourra de longtemps briser le vieil attachement de la Saxe, de la Bavière, du Wurtemberg à leur ancienne autonomie.

ils vivaient heureux et libres sous leurs dynasties.

Les moyens employés par M. de Bismark pour leur imposer son joug centralisateur, et surtout le Kulturkampf, qui a blessé si profondément les catholiques, ne sont pas de nature à leur faire goûter leur annexion à l'empire.

Le grand-chancelier a constaté ces résistances publiquement dans son discours au Reichstag; mais il n'a pas dit quels moyens il comptait prendre pour les vaincre.

Les affaires intérieures de l'Allemagne nous inquiètent fort peu, mais si nous les suivons attentivement, c'est que nous redoutons toujours que M. de Bismark, pour se débarrasser de ces difficultés, ne cherche une diversion à l'extérieur.

Nous considérons déjà comme très-grave cet aveu public que M. de Bismark a tenu à faire, comme s'il y voyait un moyen de surexciter les passions allemandes, et nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher ce discours des mesures d'expulsion qui viennent d'être prises contre les Français habitant l'Alsace-Lorraine.

ALSACE-LORRAINE.

Les débats qui ont eu lieu au Reichstag, à Berlin, auront en France le retentissement qu'ils méritent. Le parlement allemand vient d'aborder la question du déficit du budget qui s'élève, comme on le sait, à 69 millions; et tandis que les députés du centre (lisez opposition) demandent la réduction du budget de la guerre, M. de Bismark, soutenu par une majorité toujours docile à ses caprices, propose de nouveaux impôts, comme si la misère qui règne déjà sur l'Allemagne n'était pas assez désolante.

Profitant de cette occasion, un député de Metz, M. Besançon, est monté à la tribune pour faire le tableau de la situation lamentable dans laquelle se trouve l'Alsace-Lorraine.

Après avoir produit une statistique prouvant que, depuis leur annexion, la propriété dans ces deux provinces a non-seulement diminué de moitié, mais est devenue invendable, M. Besançon a terminé son discours par un appel chaleureux au Reichstag, en le suppliant, au nom de l'humanité, de laisser ces provinces libres.

Puisque nous parlons de l'Alsace-Lorraine, signalons qu'en présence de la réprobation publique soulevée contre l'Allemagne par la mesure d'expulsion des Alsaciens-Lorrains militaires français, un décret impérial, ayant pour but de faciliter la naturalisation comme sujets allemands des Alsaciens-Lorrains qui ont servi dans l'armée française, vient d'être publié.

Le Soleil a publié la dépêche suivante qu'il déclare authentique :

« Le comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie à Londres, de retour de son voyage à Paris, a eu une longue entrevue avec lord Derby. »

Le ministre des affaires étrangères de la reine Victoria a conféré hier, lundi, avec lord Beaconsfield. Lord Lyons recevra demain soir, mardi, des dépêches très-importantes.

Il résulte de cette dépêche que la question est en ce moment pendante entre l'Angleterre et la Russie. Le général Ignatieff a évidemment chargé le comte Schouvaloff de communications importantes, puisque, au retour à Londres de celui-ci, les ministres anglais ont eu à conférer ensemble, et qu'ils doivent adresser ce soir des dépêches à lord Lyons. Comme on le voit, le Foreign-Office ne perd pas de temps.

Il était clair depuis longtemps, pour tous ceux qui ont suivi avec attention les affaires d'Orient, que la dernière difficulté diplomatique devait être tranchée par l'Angleterre et

la Russie. L'Autriche s'abstient, la France ne peut rien, l'Allemagne ne veut pas se mêler ostensiblement à la question; il n'y a donc que l'Angleterre qui puisse s'opposer aux projets de la Russie. C'est donc avec l'Angleterre que devaient s'engager les dernières négociations.

La Russie en ce moment se trouve dans une situation bizarre qui ne peut se prolonger. Elle a son armée mobilisée sans but déterminé, — elle a vu finir la conférence de Constantinople sans conclusion, — elle a adressé aux puissances une note qui reste sans réponse.

La réponse de l'Allemagne, la Russie la connaît sans doute officieusement, ou du moins sait qu'elle sera favorable à sa politique. Elle n'a pas à s'occuper de celle de la France, ni de celle de l'Autriche qui est désintéressée par la paix conclue avec la Serbie. Elle n'a donc à s'inquiéter que de celle de l'Angleterre.

Il faut que cette réponse lui permette de faire entrer son armée en campagne ou de la licencier, et qu'elle donne une solution pratique à la conférence. La lettre même du traité de Paris l'autorise, puisque ce traité stipule des réformes en faveur des chrétiens et par conséquent le droit de surveillance de l'Europe. Si l'Angleterre veut conserver quelque chose de ce traité, elle le pourra peut-être beaucoup plus efficacement par une entente avec la Russie que par une guerre qui remettrait tout en question.

Tout va dépendre sans doute de la résolution qui sera prise à Londres et des instructions qui seront envoyées à lord Lyons. Nous n'avons plus à raisonner sur des éventualités que nous connaîtrons peut-être demain; nous n'avons qu'à attendre la décision qui sera prise par le cabinet de Saint-James.

Chronique générale.

La question qui préoccupe depuis deux jours notre monde parlementaire est la nou-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE PARCHEMIN DU DOCTEUR MAURE.

On était aux plus beaux jours de l'été; les haies étaient couvertes de fleurs, et la forêt retentissait de mille chants d'oiseaux. Des bûcherons, campés dans des huttes de feuillage, débitaient le bois abattu et le transformaient en différents ustensiles de ménage.

face et de passages des Écritures saintes, qui le conduisirent naturellement à ce problème fort controversé, de savoir si le premier vin fabriqué par Noé était blanc ou rouge.

Quant aux champs de grains, il décida qu'il les transformerait en pâturages pour les troupeaux, et qu'il défricherait les bruyères pour en faire des champs de grains.

Il en était là de ses projets de nouveau propriétaire, lorsqu'une voix brève et impérieuse lui demanda qui lui avait permis de traverser le domaine de Mendos.

Il se détourna, et aperçut un jeune homme dont le costume annonçait le rang élevé.

Il montait un cheval andaloux merveilleusement beau et richement équipé.

Don José ayant mis à l'examen le temps qu'il eût fallu employer à lui répondre, le jeune seigneur répéta sa question d'un accent d'impatience.

Le docteur de Salamance sourit de cet air placide et confiant que donne la puissance.

— Est-il donc besoin de permission pour visiter un domaine sans maître? demanda-t-il.

— Qui vous a dit que celui-ci n'en est pas? répliqua le cavalier.

— Ceux qui m'ont appris que Perez, garde-notes à Argelles, était chargé de le vendre aujourd'hui même.

— Alors, vous le visitez comme acheteur.

— Comme acheteur.

— Et savez-vous ce qu'on en demande?

— Je compte m'en informer tout à l'heure.

— L'estimation a été de quatre cent mille écus d'or.

— Le domaine vaut davantage.

Le gentilhomme éclata de rire.

— Sur mon âme! voilà un acquéreur opulent!

s'écria-t-il d'un ton railleur, et qui voyage bien modestement pour sa fortune.

— J'ai l'habitude d'aller à pied, répondit don José avec une honnête princière.

— C'est trop d'humilité, reprit le jeune homme, et le senor serait, en vérité, plus commodément sur son alezan.

— Le pensez-vous? demanda don José, pris d'une subite fantaisie.

— Tellement que je suis tenté de mettre pied à terre pour lui offrir ma monture, continua le cavalier de plus en plus railleur.

— Il est facile de vous satisfaire, reprit le docteur; et puisqu'il en est ainsi, je désire que vous soyez à terre.

A l'instant même l'alezan se cabra et jeta brusquement le jeune seigneur sur l'herbe.

— Vous avez effrayé mon cheval! dit-il en se relevant pâle de colère.

— J'ai aidé à l'accomplissement de vos intentions, répondit don José, qui avait pris la bride de

l'alezan et se préparait à le monter, sa main levée.

— Le jeune homme s'élança vers lui le tout levé.

— Arrière le drôle! ou je te coupe le visage!

s'écria-t-il hors de lui.

Le sang monta au front de don José; il se mit à siffler.

Le senor oublie qu'il parle à un hidalgo, dit-il fièrement, et que je porte comme lui une épée.

— Alors, voyons comment tu sais t'en servir, reprit le cavalier, qui dégaina la sienne et s'avança sur le docteur.

En toute autre occasion, celui-ci eût essayé les moyens de conciliation; mais la menace du jeune étranger avait rompu sa bile, et la certitude de n'avoir rien à craindre lui donna un courage inaccoutumé.

Il pensa d'ailleurs que son adversaire avait besoin d'une leçon, et il lui désira une blessure susceptible de le faire réfléchir sur les inconvénients de l'empirement.

Ce désir fut immédiatement suivi de son effet: le jeune seigneur laissa tomber son épée en jetant une exclamation de douleur et de dépit.

Don José, qui était sûr d'avoir désigné la blessure légère, mais en inquiéta point davantage, et voulant compléter la leçon en jouant jusqu'au bout son rôle, s'excusa gravement près du cavalier de ce qui était arrivé, ajouta qu'il ne lui en gardait nulle rancune, et que, pour le lui prouver, il acceptait son offre précédente.

velle motion que M. Thiers a décidé de porter à la Chambre, par voie de proposition sur le retour à la loi militaire de 1832.

M. Thiers, on le sait, avait, dans les diverses réunions de la commission Laisant, dont il est le président, exprimé à plusieurs reprises ses vifs regrets sur l'abrogation des sept années de service prescrits par la loi de 1832 et le mode de recrutement de nos soldats. « J'ai un remords, avait-il dit, c'est d'avoir signé le décret promulguant le service militaire obligatoire en France; ce système est délégal, parce qu'il ne convient ni à notre caractère, ni à nos mœurs, ni à notre tempérament. Apporter aujourd'hui des modifications à la loi de 1832, ce serait jeter une perturbation aussi grande que celles apportées par la loi de 1868, cause de tous nos désastres. Il faut donc revenir purement et simplement à la loi de 1832, qui nous a donné les soldats et les cadres de Crimée et d'Italie. »

La commission Laisant s'étant prononcée à une très-forte majorité contre cette opinion, l'ex-président va formuler une proposition, et nous croyons pouvoir affirmer que M. le général Berthaut, ministre de la guerre, à la suite des conférences de la rue Saint-Georges, a fini par devenir un fervent soutien, et à la Chambre il appuiera de toutes ses forces la proposition de M. Thiers.

Il est très-probable qu'il y aura demain vendredi au Sénat une interpellation dont les suites pourraient bien n'être pas agréables à M. Martel.

Plusieurs membres de la droite de la Chambre avaient pensé à interpellier le gouvernement au sujet du titre de premier président honoraire de la cour de cassation refusé à M. Devienne.

Réflexion faite, on a jugé qu'il était peut-être plus pratique de s'adresser au Sénat. M. Martel a été informé que cette interpellation se produirait sans doute dans la séance de vendredi.

L'ordre du jour motivé suivant sera déposé :

« Le Sénat, convaincu que le gouvernement tiendra compte des longs services de M. le premier président Devienne, passe à l'ordre du jour. »

Cette interpellation sera une légitime satisfaction, à laquelle a droit l'opinion publique.

On se rappelle le télégramme du Times d'après lequel il y aura en Russie le 16 de ce mois, c'est-à-dire demain, un million d'hommes sous les drapeaux.

Le journal anglais, commentant cette situation, ajoute :

« Comme un tiers de ces forces suffirait à écraser les armées turques qui sont principalement composées d'irréguliers mal équipés, manquant de tout excepté d'armes

En parlant ainsi, il enfourcha l'alezan, salua le gentilhomme, et prit au trot le chemin du village. Ce qui venait de passer avait ajouté une petite pointe de fatigue à la bonne opinion que don José avait de lui-même.

Il avait mystifié et blessé un homme; il était également content de sa bravoure et de son esprit; il savait maintenant d'une manière certaine que rien ne pouvait faire obstacle à sa volonté; qu'il lui était permis de briser toute opposition, d'humilier tout orgueil, et il était déjà tellement habitué à cette pensée, qu'il ne s'en étonnait plus.

La seule chose qui l'étonnait était l'idée de résistance chez les autres. Il ne pouvait la supporter; il la regardait comme une révolte contre les droits légitimes; aussi, en traversant le village, faillit-il assommer un muletier qui ne se rangeait point assez vite.

L'instinct de la tyrannie grandissait dans cette âme comme une marée montante. Il se présentait donc chez l'homme d'affaires chargé de la vente du château bien moins en acquéreur qui s'informe des conditions, qu'en maître qui vient prendre possession de ce qui lui appartient.

Malheureusement Perez lui déclara dès les premiers mots que le château de Mendos n'était plus à vendre.

(La fin au prochain numéro.)

à feu et commandés par des chefs d'une incapacité notoire, il est naturel de supposer que ces armements gigantesques ont en vue un objet autre que la défaite des corps d'armée turcs sur le Danube et l'occupation de la Bulgarie. »

D'autre part, le correspondant du Standard mande que la mission du général Ignatieff ne fera pas plus la paix à Paris qu'à Berlin. Ce dernier journal rappelle le veto mis par M. de Bismark à la continuation de certains travaux de fortification. Il ne s'explique pas la dernière mesure du gouvernement allemand contre les habitants d'Alsace-Lorraine. Elle ne se comprendrait qu'en cas de guerre prochaine. Bref, le Standard ne trouve pas le ciel politique bien rassurant. C'est aussi notre avis. L'air est rempli de vilains bruits et l'heure est peut-être fort grave.

Nos députés feraient donc bien de laisser les catholiques et les « religieuses » tranquilles. Le pays peut d'un instant à l'autre avoir à s'inquiéter d'autre chose que des aimables programmes de M. Blanc, de M. Talandier, qui fut l'ami du riche Panaïeff, ou de M. Naquet.

Le nuage passera peut-être; mais il y a un détail qui ne saurait être oublié.

Le général Ignatieff doit quitter Paris ce soir (jeudi) pour se rendre à Saint-Petersbourg, en repassant par Berlin.

On annonce que les sénateurs de gauche vont provoquer une réunion pour décider s'il y a lieu de mettre en demeure le général Chanzy d'opter pour ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie ou pour son siège au Sénat.

La mascarade du mercredi des Cendres à Perpignan, qui déjà a donné lieu aux appréciations les plus contraires, a fait le sujet, à la Chambre des députés, d'une question adressée au ministre de l'intérieur par M. Baudry d'Asson. L'orateur, d'a qualité d'« outrageant pour la religion ». La municipalité, dit-il, était tacitement complice. Une enquête judiciaire a-t-elle été faite? Que faisait le préfet? Pourquoi le maire n'a-t-il pas été révoqué?

Le ministre de l'intérieur a répondu que les faits ont été fort exagérés, qu'une enquête est faite et se poursuit.

M. Baudry d'Asson a pris acte de la déclaration et après que satisfaction sera donnée aux intérêts catholiques.

Le fils de Napoléon III a quitté la villa Oppenheim à Florence pour revenir à Chislehurst où il recevra un certain nombre de notabilités bonapartistes, demain 16 mars, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance; il entrera dans sa 22<sup>e</sup> année.

On dit que l'ex-impératrice Eugénie ne se trouvera pas à Chislehurst pour les manifestations qui se préparent; elle se rend en Espagne auprès de sa mère, la comtesse de Montijo.

Il y a toujours parmi les bonapartistes une grande irritation contre la prudence de M. Rouher; des tentatives ont été multipliées dans ces derniers temps pour lui faire retirer la direction du parti.

Des journaux ont prétendu que le prince Napoléon exerçait une certaine influence parmi les bonapartistes, il n'en est rien. M. Rouher reste tout-puissant et conserve la confiance du prince impérial; l'ancien ministre préside le comité qui dirige les journaux bonapartistes l'Ordre et la Nation; dans ce comité figurent aussi MM. Béhic, Levert, Raoul Duval, Jolibois, Eschassériaux.

Le Républicain, de Brest, est cité en police correctionnelle pour diffamation à la requête de l'évêque de Quimper et du clergé du Finistère.

Nous parlions hier très-innocemment, et sans y entendre aucune finesse, des mauvaises affaires de la soie. Nous ne savions pas du tout, ce qui se disait ailleurs dans le

même moment, qu'à ces mauvaises affaires assez graves paraissent s'être mêlées de très-graves mauvaises aventures. On a lu ce qu'en disait le Gaulois. Le Figaro ajoute en ces termes de nouveaux détails :

« Un très-curieux et très-instructif épisode de la crise lyonnaise.

« Le désir de soulager les infortunes des ouvriers en soie n'aurait pas seul poussé certains personnages dont les cris d'alarme ont eu, d'après les témoignages officiels, de si tristes résultats. Cette opportune philanthropie n'excluait point, assure-t-on, certaines combinaisons des plus positives; les gens à préjugés diraient : des plus irrépréhensibles.

« Pour s'y être prêt avec plus de complaisance que de désintéressement, une maison de courtage en soieries de Lyon vient de faire une faillite qui pourrait, si certaines influences ne s'y opposent, être facilement transformée en une bonne banque-routte frauduleuse. L'un des associés s'embarquait ces jours-ci à Brindisi pour l'Orient, le pays du soleil et des débiteurs insolubles.

« Les registres, les papiers, la correspondance, tout a été saisi. La justice y pourra faire de curieuses trouvailles, et notamment celle de la trame qui aurait uni, certain jour, Versailles à Lyon dans un but qui n'avait précisément rien de charitable.

« Nous reviendrons sur cette affaire peu ordinaire, espérant que les influences auxquelles nous faisons allusion plus haut ne parviendront pas à l'étouffer, ce qui serait dommage pour l'histoire secrète de la politique au dix-neuvième siècle. »

### Chronique Locale et de l'Ouest. Saumur.

La Commission de la cavalcade nous a adressé la note suivante qui confirme pleinement ce que nous avons dit hier :

« La Commission de la cavalcade, en présence de l'incident regrettable qui s'est produit pendant la quête faite par un jeune homme des plus honorables de notre ville, et choisi par elle, affirme que le signataire de la lettre insérée dans les journaux de la localité sous le pseudonyme de ANGE PITOU est à tous égards digne de la considération et de l'estime générales. La Commission désapprouve et flétrit énergiquement les termes dont s'est servi la personne qui a interpellé ledit Ange Pitou. »

### L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Programme de l'École de cavalerie de Saumur. — Les différentes catégories d'élèves. — Le programme des cours. — Les cavaliers-élèves. — Le cadre de l'École.

L'École de Saumur, appelée de son nom officiel École d'application de cavalerie, a une mission complexe. Elle doit perfectionner l'instruction des élèves de Saint-Cyr, nommés sous-lieutenants de cavalerie; donner à un certain nombre de sous-officiers aspirant à l'épaulette un complément d'instruction générale, en même temps que l'instruction spéciale particulière à la cavalerie; former des instructeurs destinés à reporter dans leurs régiments les méthodes d'instruction et l'étude des manœuvres reconnues les meilleures; initier au service régimentaire les élèves des écoles vétérinaires dans l'armée.

Le recrutement des cadres d'officiers de cavalerie s'opère à la même source que celui des officiers des cadres d'infanterie, c'est-à-dire à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Dans cet établissement, tous les élèves de première année sont élèves d'infanterie et tous suivent les cours d'équitation. A la fin de cette première année d'études, un concours a lieu en vertu duquel est dressée une liste de élèves reconnus aptes au service de la cavalerie. Ces élèves exercent, suivant leur rang d'inscription, un droit d'option pour servir comme officier fantassin ou comme officier cavalier. Ce sont ces officiers cavaliers qui sortent de Saint-Cyr, non pour rejoindre immédiatement un régiment comme leurs camarades de l'infanterie, mais pour se rendre à Saumur où, pendant une année, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, ils complètent leur éducation spéciale.

Les cours que suivent à Saumur les sous-officiers de cavalerie appelés à devenir officiers durent dix-huit mois, à dater du 1<sup>er</sup>

avril d'une année et du 30 septembre de l'année suivante.

Les sous-officiers élèves instructeurs de l'artillerie, du génie et du train des équipages, ainsi que les vétérinaires militaires, sont appelés à l'École pendant un an, à partir du 15 octobre de chaque année.

Ces diverses catégories d'élèves forment à Saumur, des divisions distinctes, casernées dans des quartiers différents.

Les cours se partagent en deux grandes branches : l'enseignement tout-à-fait général aux armes de cavalerie et l'enseignement spécial aux armes de cavalerie. Les cours généraux d'élèves auxquelles ils s'adressent sont : la géométrie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la chimie et la physique, l'hygiène militaire et la langue allemande. Tous les cours d'élèves plus instruits, ou peut-être par conséquent, que si les officiers sortant de Saint-Cyr reçoivent, au point de vue de la cavalerie, l'enseignement supérieur, les candidats officiers suivent les cours d'enseignement secondaire.

Quant aux aides vétérinaires, l'enseignement qu'ils reçoivent du vétérinaire principal et ses deux collaborateurs, le vétérinaire en premier et le vétérinaire en second, est absolument spécial : il a pour but de les initier à la pratique de la médecine vétérinaire en les laissant concourir à tous les soins donnés aux sept ou huit cents chevaux de l'établissement.

Saumur comprend, enfin, une dernière catégorie d'élèves : les jeunes gens de la classe civile qui désirent suivre les cours de l'École afin d'entrer dans un régiment de cavalerie, non plus comme simple cavalier, mais en qualité de brigadiers ou même de sous-officiers.

Pendant de longues années, cette question de l'admission de candidats civils au privilège de soulever les polémiques des brigadiers ou des sous-officiers présents sous les drapeaux depuis un certain temps déjà, ou bien pouvait-on y recevoir des engagés volontaires accomplissant à l'École un stage réglementaire avant d'être nommés à un grade? Des partisans de l'observation absolue du premier système craignaient de retarder l'avancement des brigadiers et cavaliers si un certain nombre de places étaient enlevées par des élèves civils nommés sous-officiers. Les défenseurs du second répondaient que le nombre de nominations opérées chaque année, quarante environ, était trop faible pour influer d'une manière sensible sur l'avancement dans les rangs des engagés volontaires, passant par Saumur assurés à la cavalerie un noyau de sous-officiers jeunes, instruits, désireux de servir, par suite serviteurs zélés, et devant d'un excellent exemple. L'incertitude de la meilleure solution se reflète dans les conclusions successives rendues depuis 1831.

Aujourd'hui, les jeunes gens de la classe civile sont admis à Saumur comme cavaliers-élèves.

Pour cela, ils doivent être âgés de dix-huit ans au moins, de vingt-quatre ans au plus, d'une taille minimum de 1 m. 60 abaissée à 1 m. 60 en cas d'aptitude connue pour l'exercice du cheval, et justifier d'une certaine instruction devant une commission spéciale d'examen désignée par le personnel de l'École. Acceptés comme cavaliers-élèves, les candidats n'ont plus à verser une somme de 300 francs, destinée à indemniser l'État de ses dépenses, et ils doivent signer à la mairie de Saumur un acte d'engagement volontaire pour deux ans.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

Les cours suivis, pendant dix-huit mois, par les cavaliers-élèves, au nombre de quatre-vingt, divisés en trois sections de quarante, sont ceux des sous-officiers candidats cavaliers, moins les matières d'enseignement général. A la fin du premier semestre, des examens ont lieu dans chacune des trois sections d'élèves sont nommés brigadiers de cavalerie même, et, à la fin du semestre, le premier tiers de ces brigadiers reçoit les galons de sous-officiers.

de sous-officier, les deux autres tiers ne de- viennent maréchaux-logis que six mois après, c'est-à-dire à leur sortie de l'École. Quant à ceux de ces élèves qui n'ont pu de- venir sous-officiers ou brigadiers, ils quit- tent Saumur et sont affectés à un régiment, soit comme brigadiers, soit même comme simples cavaliers.

Le cadre constitutif de l'École de Saumur comprend 522 personnes, dont 58 officiers. Placé sous les ordres d'un général comman- dant que seconde un colonel commandant en second, il se compose d'un major, d'un capitaine d'habillement, de quatorze ins- tructeurs, dont deux chefs d'escadrons et douze capitaines pour l'enseignement mi- litaire; treize officiers pour l'enseignement équestre, dix officiers et professeurs pour l'enseignement général. A ce personnel, s'ajoutent le service vétérinaire, composé d'un vétérinaire principal, d'un vétérinaire en premier et d'un vétérinaire en second; un maître d'escrime avec cinq prévôts d'ar- mes; un escadron de cavaliers de manège avec son cadre de sous-officiers; un cadre de sous-officiers pour l'escadron de cava- liers-élèves; un escadron de cavaliers de re- monte pour le service des écuries; enfin le personnel des divers ateliers, du service in- férieur et de l'infirmerie.

Telle est, en aperçu, notre École de cava- lerie, largement installée à Saumur, éta- blissement qui rivalise d'importance avec Saint-Cyr et Fontainebleau, et par lequel doit passer tout officier de cavalerie, qu'il sorte de l'École spéciale ou des rangs des sous-officiers.

(Bulletin français.) PAUL LAURENCIN.

#### NOS DÉPUTÉS.

Dans le tirage au sort des bureaux, le 9 mars, les députés de Maine-et-Loire ont été placés comme suit :

MM. Janvier de la Motte et Maillé, 5<sup>e</sup> bu- reau; — M. de Soland, 6<sup>e</sup>; — MM. Benoist et comte de Maillé, 7<sup>e</sup>; — M. Berger, 8<sup>e</sup>; — M. le comte de Cibrac, 10<sup>e</sup>.

A la Chambre des députés, la commission relative à la transformation de la prestation en nature en un impôt pécuniaire et pro- portionnel a admis en principe cette trans- formation, mais n'a pas statué définitive- ment.

Assises d'Angers. — Les assises du deu- xième trimestre 1877 s'ouvriront, à Angers, le lundi 7 mai; elles seront présidées par M. le conseiller Testard-Maisonueuve, as- sisté de MM. les conseillers Morin et Aubry.

Angers. — Le Travailleur, de samedi der- nier, rend compte d'un concert donné le 28 février par la Loge maçonnique d'Angers, au profit des ouvriers lyonnais. Si l'on en croit ses explications, le concert était tout à la fois une manifestation de charité maçonnique et de politique mêlées.

« On s'est rappelé à Angers, dit-il, que les Lyonnais avaient tenu à coopérer à l'élec- tion de M. Maillé en 1874. Le parti libé- ral et travailleur d'Angers a admirable- ment répondu à l'appel qui lui était fait. »

Paris, en terminant, afin de bien mon- trer, sans doute, quelles idées de paix d'uni- on sociale et de fraternité doivent inspi- rer le parti libéral et travailleur, le ré- dacteur du Travailleur ajoute ces mots sig- nificatifs :

« Du résultat obtenu dans cette brillante soirée, il ressort encore ce grand ensei- gnement : que le peuple des travailleurs angevins pourra désormais entreprendre ce que bon lui semblera, sans avoir re- cours à l'aide d'une bourgeoisie oisive ou d'une aristocratie indifférente. »

Le peuple des travailleurs angevins sait fort bien que ces enseignements détestables sont aussi de ridicules mensonges. Il n'y a pas une bourgeoisie oisive et une aristocratie indifférente, pas plus qu'il n'y a un peuple de travailleurs faméant, et l'ouvrier qui travaille ne peut pas plus se passer du bourgeois et de l'aristocrate, que l'aristocrate et le bour- geois ne peuvent et ne veulent se passer de l'ouvrier. Si l'on mettait en pratique les théo- ries haineuses du Travailleur, il n'y aurait pas de société possible. (Union de l'Ouest.)

#### LA FIN DE LA CRISE LYONNAISE.

On lit dans le Patriote, d'Angers :

« Divers symptômes qui se sont mani- festés depuis quelques jours permettent d'espérer que la crise lyonnaise est entrée dans sa période finale, et que le travail va reprendre peu à peu. »

Malgré la faiblesse très-accusée encore malheureusement des chiffres de vente, le *Moniteur des soies* constate un mieux dans le marché lyonnais, et l'opinion que la crise ne peut plus se prolonger longtemps devient générale.

« Dans les faits, cette amélioration s'est traduite par de petits achats d'ouvrées, qui dénotent des besoins, et quelques transac- tions assez importantes en grèges du Japon et d'Italie. »

« D'autre part, les soies de Chine attirent de plus en plus l'attention de la consom- mation par des prix qui touchent presque ceux pratiqués avant la hausse. »

« Enfin, la fabrique a été visitée ces jours-ci par un certain nombre d'acheteurs dési- reux de voir de près la situation industrielle lyonnaise. L'impression exagérée produite à distance par de fausses appréciations s'est promptement modifiée. »

« Il s'est fait quelques ventes sur banque en soieries noires et unies, à bas prix, il est vrai; mais l'allègement du stock, quelles que soient les conditions, acquiert de l'import- tance dans les conditions présentes. »

Un affreux malheur vient d'atteindre M. Ducoudray, agent-voyer à Saint-Savin (Vienne). Il jouait, dans sa salle à manger, avec sa petite fille, âgée de trois ans.

L'enfant, s'étant échappée un instant des mains de son père, entra dans la cuisine et tomba dans une chaudière d'eau presque bouillante. Retirée aussitôt, elle reçut les soins les plus empressés; mais tout fut inu- tile, et la pauvre petite expira le lendemain dans d'atroces souffrances.

#### LE DRAME D'ANGOULÊME.

Aimée Lacaton, la triste victime du meur- tre dont nous avons parlé, a été transportée lundi, à onze heures du matin, de l'hospice au domicile de sa mère, situé rue de la Loire, n° 17, où, pendant la plus grande partie de la journée, beaucoup de visiteurs se sont présentés.

Mardi matin, à dix heures, a eu lieu dans l'église Saint-Martial le service funèbre d'Aimée Lacaton. Le corps, porté par des jeunes filles vêtues en blanc, était accompagné par un nombre considérable de personnes, désireuses de donner, dans cette triste cir- constance, un témoignage de leur sympathie à la famille de la malheureuse victime.

Rennes. — Le Conseil municipal de Ren- nes a voté une subvention de 10,000 francs pour les fêtes qui seront données à Rennes, dans le courant d'avril, au profit des ouvriers de Lyon et des pauvres de Rennes.

La vitesse des trains en France. — On nous communique un travail très-intéressant, le tableau comparatif de la vitesse des trains en France. Le voici :

	Distance	Vitesse l'heure.
1 Paris à Bordeaux...	578 k	63 k
2 Calais à Paris.....	297	59
3 Paris à Angers.....	308	57
4 Paris à Soissons....	105	47
5 Paris à Marseille....	863	53
6 Paris au Havre.....	228	52
7 Paris à Lille.....	250	50
8 Paris à Limoges....	400	50
9 Paris à Avricourt....	440	45
10 Paris à Charleville..	260	45
11 Paris à Belfort.....	443	43

C'est donc entre Paris et Bordeaux qu'existent les trains les plus rapides de France. Ils laissent loin derrière eux ce qu'on appelle le « rapide » de Paris à Mar- seille.

Les personnes qui auraient l'intention d'offrir des lots pour la Loterie Saint-Joseph sont priées de vouloir bien les déposer à la maison de l'Orphelinat.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contri-

butions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable le 15 mars.

#### AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur a l'honneur de faire connaître au public que ses bureaux sont ouverts, les di- manches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à onze heures, et de 4 heures à 4 heu- res du soir.

#### Faits divers.

Un nouveau mystère. — La justice est sur la piste d'un nouveau drame qui va faire un digne pendant aux affaires de Billoir et de Moyaux.

Les mariners viennent de retirer de la Seine le corps d'un homme qui portait à l'abdomen la trace de plusieurs coups de couteau. Le corps a séjourné près de huit jours dans l'eau et est exposé en ce moment à la Morgue, où il viendrait, nous affirme-t-on, d'être reconnu. L'assassiné serait, dit-on, un homme de peine de la maison Bar- bedienne.

La petite presse parisienne va peut-être avoir, sur cette affaire, de nouveaux mor- ceaux à offrir à ses lecteurs pendant six se- maines.

On nous apprend que, depuis le crime de Bagneux, quinze personnes portant le nom de Moyaux, et qui n'ont d'ailleurs aucun lien de parenté avec le célèbre criminel, ont adressé à M. le garde des sceaux des deman- des afin de changer de nom.

Un journal de province raconte une jolie scène de correctionnelle. Nous sommes dans un prétoire du Dauphiné. Un jeune homme comparait devant le tribunal sous la préven- tion d'avoir, dans une rixe, donné un coup de faux à un de ses camarades.

Le président l'interpelle : Pourquoi avez-vous donné un coup de faux à ce jeune homme ?

Le prévenu : Eh ! monsieur le président, il y avait trois jours qu'ils étaient la quel- ques-uns à faire sans cesse autour de moi LA RÉPUBLIQUE !

Le président : Qu'entendez-vous par là, faire la République ?

Le prévenu, étonné de cette question : Mais, monsieur le président, c'est d'embêter les gens...

« Dans tout le Dauphiné, explique le journal auquel nous empruntons ces lignes, le mot république a toujours été pris comme synonyme de désordre. Quand on parle d'une maison dont les habitants se dispu- tent, se chamaillent, où le mari crie, la femme se plaint, les enfants pleurent, on dit : C'est une vraie république. »

Il y a longtemps que ces locutions sont populaires. L'expérience actuelle n'est pas faite pour les modifier de si tôt.

Le Japon vient d'apporter un changement complet dans l'ordre des *Itchiroki* ou jours fériés. Jusqu'à cette année, toutes les dates dans lesquelles se rencontre le chiffre un ou six, c'est-à-dire le premier, le six, le onze, le seize, le vingt et un, le vingt-six, le trente et un, étaient des jours de fête durant lesquels les affaires devaient être suspendues. Le *Japan Mail* apprend que ce vieil usage est définitivement aboli. Les Japonais suivront désormais le système européen en prenant chaque mois quatre dimanches ou jours de repos.

On annonce l'arrivée prochaine à Saint-Petersbourg de deux jeunes filles japonaises qui viendraient faire leurs études. Ce sont deux orphelines possédant de la fortune, et qui, il y a quelques années, se sont converties au catholicisme. Leur piété serait, dit-on, très-grande; elle se prépareraient à la car- rière de missionnaires.

Savez-vous combien l'industrie du blanchissage emploie de femmes à Paris et aux environs? Quinze mille au minimum. D'après le dernier recensement, on calcule qu'à

Paris seulement on dépense, par an, soixante mil- lions de blanchissage.

Sur ce chiffre, cinquante millions reviennent aux blanchisseries de gros des environs et dix mil- lions aux blanchisseries fines de Paris.

Les blanchisseries de gros sont concentrées à Argenteuil, à Rueil, à Boulogne, à Chatou, à Arcueil-Cachan, à Saint-Ouen, à Savres, à Billan- court, à Nanterre, à Vanves et à Grenelle; il y en a six mille.

Une blanchisserie moyenne occupe une vingtaine de femmes, payées à raison de 2 fr. 25 c. par jour. La recette de chaque semaine varie de quinze cents à deux mille francs.

Dans les boutiques, à Paris, une blanchisseuse, avec deux aides, peut réaliser cent cinquante francs par semaine.

Les blanchisseuses peuvent se diviser en trois catégories : les repasseuses, les savonneuses et les laveuses. Ces dernières sont les plus à plaindre. Par tous les temps, le froid, la pluie, elles sont obligées de rester une partie de la journée les bras dans l'eau.

A Paris, il y a près de cent trente bateaux à l'essive, tant sur la Seine que sur le canal, et une trentaine de lavoirs publics.

#### Dernières Nouvelles.

Londres, 14 mars, soir.

Lord Derby et le comte Schouvaloff ont eu aujourd'hui, de une heure à trois heures, une conférence fort animée.

Ils sont tombés complètement d'accord sur les grandes lignes d'un protocole basé sur les trois points déjà connus.

Ils ont décidé que les questions de détail seront résolues par la conférence qui se réu- nira à Paris.

Lord Derby représentera l'Angleterre à cette conférence. La Russie y sera repré- sentée par le comte Schouvaloff.

Pour les articles non signés : P. Godar.

#### Chronique Financière.

Bourse du 14 mars 1877.

On avait supposé que la solution de la question de paix ou de guerre dépendant du gouvernement anglais, le signal de la hausse ou de la baisse serait donné par la Bourse de Londres; nos spéculateurs n'ont pas eu la patience d'attendre que nos voisins aient manifesté leurs opinions sur l'issue des négo- ciations en cours, ils affirment qu'elle ne peut être que pacifique et ils donnent à tous les marchés le signal de la hausse. Le 3 0/0, qui continue à être le remorqueur, s'enlève à 107.80, en hausse de 0.47 centimes 1/2; le 3 0/0, qui ne suit qu'avec une cer- taine difficulté, gagne cependant 0.32 c. 1/2 à 74.05; le 5 0/0 italien, sur lequel les demandes sont surexcitées par le fait que la réponse des primes de quinzaine a lieu demain, monte de 0.65 c. à 73.40. Le 5 0/0 turc parvient avec peine à atteindre le cours de 12.42 1/2. Les recettes générales n'aug- mentent pas le chiffre de leurs demandes, elles prennent 19,000 fr. de 3 0/0 et 10,000 fr. de 5 0/0. Le mouvement de progression des fonds d'Etat laisse les autres valeurs assez indifférentes; l'am- plitude des oscillations des actions des sociétés de crédit, des chemins français et étrangers et des va- leurs industrielles ne dépasse guère 5 fr. Le Crédit foncier de France est lourd à 862.50, les chemins autrichiens gagnent à grand-peine le cours de 467.50. Les actions de Suez finissent à 690. Les obligations des Compagnies des chemins de fer se- condaires français obtiennent une légère reprise. (Correspondance universelle.)

La Correspondance universelle n'est responsable que des seuls articles financiers qui portent sa sig- nature. Les articles qu'elle publie en faveur de telle ou telle Société industrielle ou financière seront également suivis de cette signature.

Toute réclamation sur la source ne sera pas ainsi désignée ne devra donc pas lui être imputée.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* a publié dans son numéro de la semaine der- nière :

Victor Hugo et la Légende des Siècles; l'Élection présidentielle aux États-Unis: Portrait de M. R. Hayes, candidat républicain, élu président; Por- trait de M. S. Tilden, candidat démocrate; Vue de Wall-Street, à New-York; Types d'habitants de New-York; Destruction, par une tempête, de la Jetée de l'Amirauté; à Douvres; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures); Souvenirs de la presqu'île des Balkans (cinq sujets); Exposition in- ternationale d'hygiène et de sauvetage, à Bruxelles. — Rébus.

Nous avons lu avec un vif intérêt et nous nous faisons un plaisir de recommander au public le nou- veau roman de M. Ch. Chrétien, les *Principes du père Radotin*, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. Ce volume contient les plus piquantes anec- dotes. L'auteur s'est préoccupé de faire un ouvrage amusant et moral, et il y a parfaitement réussi.

